Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Comm, veuillez visiter :
bacprocgemcommerce.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES - OPTION COMMERCE

SESSION 2026

ÉPREUVE E5 : SOUS-ÉPREUVE E501 : GESTION D'UNE ENTREPRISE MARITIME

Coefficient : 1 Durée : 1 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ARMOR FRET MARITIME, SARL DE TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES, SIÈGE SOCIAL À LORIENT (MORBIHAN)

La société Armor Fret Maritime est une SARL indépendante de 42 salariés qui exploite trois navires de transport côtier de marchandises. Elle dessert principalement les ports de Bretagne et de la façade atlantique. Son positionnement repose sur la régularité des rotations, le transport de marchandises sous température dirigée et des relations commerciales suivies avec des chargeurs régionaux.

La société étudie un contrat de transport express pour un nouveau client, tandis qu'un litige l'oppose à un chargeur à la suite d'une livraison effectuée après la date convenue. Dans un contexte de hausse des coûts d'exploitation et d'évolution des exigences environnementales portuaires, la direction souhaite également apprécier sa situation stratégique et la rentabilité d'une offre commerciale complémentaire.

Répondez aux questions en vous appuyant sur la situation et les documents techniques DT 1 à DT 3. Les calculs doivent être présentés et les conclusions justifiées. Complétez le document réponse DR 1 et joignez-le à votre copie.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'un litige contractuel (7 points)

Qualifier les faits, déterminer la règle de droit applicable et proposer une solution motivée

La société Armor Fret Maritime avait conclu avec la société Océa Surgelés un contrat de transport express de produits surgelés entre Lorient et Saint-Nazaire. Le contrat prévoyait une livraison au plus tard le 14 mai à 8 h. Avant la signature, le chargeur avait signalé que cette échéance était nécessaire à l'approvisionnement d'un entrepôt. Le contrat comporte une clause stipulant qu'en cas de retard, l'indemnisation du chargeur ne pourra pas dépasser le montant du prix du transport, soit 4 800 euros.

Le navire a livré la marchandise le 15 mai à 16 h. Le rapport d'exploitation indique qu'une avarie du système de refroidissement, détectée pendant la traversée, a nécessité une intervention et un changement de route. Océa Surgelés demande 28 000 euros au titre des pertes qu'elle affirme avoir subies. Armor Fret Maritime oppose la clause limitative de responsabilité. Aucun élément du dossier ne précise si le montant des pertes est établi ni si une faute lourde a été commise.

Utilisez le document réponse DR 1 pour organiser votre raisonnement juridique selon les étapes demandées. Les extraits applicables figurent dans DT 1 et DT 2.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel le juge devrait répondre.

1.2 (2 points) Présentez les règles de droit applicables à partir des articles du Code civil reproduits dans DT 1. Expliquez également l'apport de la décision de la Cour de cassation présentée dans DT 2.

1.3 (3,5 points) Appliquez ces règles aux faits. La clause limitative peut-elle être écartée au seul motif que le retard a été important et que le chargeur réclame une indemnisation supérieure au prix du transport ? Répondez de manière motivée et indiquez les éléments qui devraient être établis pour trancher définitivement le litige.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Réaliser un diagnostic interne et externe, puis formuler des préconisations

La direction d'Armor Fret Maritime envisage de renforcer son activité de transport sous température dirigée et de moderniser progressivement sa flotte. Elle dispose de trois navires, de 42 salariés et d'un portefeuille de 18 clients réguliers. Le taux moyen d'occupation des capacités de transport est passé de 76 % en 2024 à 82 % en 2025. Le prix du carburant a progressé de 12 % en un an. Deux concurrents proposent désormais des rotations régulières sur certains ports desservis par Armor Fret Maritime.

Le port de Lorient prévoit la mise en service, en 2027, d'équipements d'alimentation électrique à quai. Un dispositif d'aide publique à la modernisation des navires est annoncé, sous réserve de l'adoption des règles d'éligibilité définitives. Les clients interrogés par l'entreprise expriment un intérêt croissant pour la traçabilité des marchandises et la réduction de l'empreinte environnementale des transports.

Éléments du diagnostic stratégique

Domaine	Données disponibles
Ressources et activité	3 navires ; 42 salariés ; 18 clients réguliers ; taux d'occupation passé de 76 % à 82 %
Coûts	Prix du carburant en hausse de 12 % en un an
Concurrence	2 concurrents proposent des rotations régulières sur certains ports desservis
Évolution des attentes	Intérêt croissant des clients pour la traçabilité et la réduction de l'empreinte environnementale
Environnement portuaire et aides	Équipements électriques à quai prévus à Lorient en 2027 ; aide à la modernisation annoncée, règles d'éligibilité non définitives

Données communiquées par la direction d'Armor Fret Maritime pour l'exercice 2025.

2.1 (2 points) À partir du contexte et du tableau, relevez deux forces et deux faiblesses internes, puis deux opportunités et deux menaces externes pour Armor Fret Maritime. Justifiez chaque élément par une donnée ou une information du sujet.

2.2 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL en identifiant quatre facteurs externes pertinents, relevant d'au moins trois dimensions différentes. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise et justifiez votre réponse.

2.3 (3 points) La direction souhaite développer le transport sous température dirigée et engager la modernisation de la flotte. Analysez la cohérence de ces choix avec le diagnostic. Proposez deux actions managériales ou stratégiques concrètes, en précisant pour chacune un bénéfice attendu et un point de vigilance.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)

Exploiter les données financières et apprécier la rentabilité d'une offre

La direction étudie une offre ponctuelle de transport pour un chargeur. Le chiffre d'affaires prévisionnel de cette offre est de 240 000 euros. Les coûts variables directement liés aux cinq rotations supplémentaires sont évalués à 162 000 euros. La mise en œuvre de l'offre entraînerait également 48 000 euros de coûts fixes supplémentaires. Les cinq rotations mobiliseraient dix jours de navigation et d'escale ; l'entreprise dispose de douze jours disponibles sur la période concernée.

Les données annuelles d'Armor Fret Maritime figurent dans DT 3. Pour les calculs, utilisez les définitions suivantes : marge sur coûts variables = chiffre d'affaires moins coûts variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables divisée par chiffre d'affaires ; seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes divisées par taux de marge sur coûts variables. Arrondissez les résultats en euros à l'euro le plus proche et les taux au dixième de pourcentage.

3.1 (2 points) À partir de DT 3, calculez pour 2025 la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables d'Armor Fret Maritime. Présentez les calculs.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité 2025 en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur, définie comme le chiffre d'affaires réalisé moins le seuil de rentabilité. Interprétez brièvement le résultat.

3.3 (2 points) Évaluez l'intérêt économique de l'offre ponctuelle en calculant sa contribution après prise en compte des coûts variables et des coûts fixes supplémentaires. Vérifiez si la capacité disponible permet de réaliser les rotations et formulez une recommandation motivée à la direction.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DU CODE CIVIL : FORCE OBLIGATOIRE DU CONTRAT ET SANCTIONS DE L'INEXÉCUTION

Article 1103 du Code civil : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Article 1170 du Code civil : « Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. »

Article 1217 du Code civil : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut : refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ; poursuivre l'exécution forcée en nature de l'obligation ; solliciter une réduction du prix ; provoquer la résolution du contrat ; demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter. »

Source : Code civil, version en vigueur consultée sur Légifrance.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE COMMERCIALE, 22 OCTOBRE 1996, POURVOI N° 93-18.632, ARRÊT CHRONOPOST

Visa : article 1131 du Code civil dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance du 10 février 2016.

Extrait de la motivation et du principe dégagé, résumé fidèle de la décision : la Cour de cassation a censuré la décision qui avait fait produire effet à une clause limitative de responsabilité alors que le transporteur spécialisé s'était engagé sur une livraison rapide et que la clause, compte tenu de la portée de cet engagement, contredisait l'obligation essentielle souscrite. La décision retient que la clause limitative ne pouvait recevoir application dans les circonstances de l'espèce.

Cette décision est antérieure à l'article 1170 du Code civil, qui exprime aujourd'hui la règle selon laquelle une clause privant de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. L'appréciation dépend des stipulations du contrat et des circonstances concrètes de l'affaire.

Source : Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, pourvoi n° 93-18.632, consultable sur Légifrance. Le présent document résume la motivation utile à l'analyse.

DT 3 : TABLEAU DE BORD FINANCIER SIMPLIFIÉ D'ARMOR FRET MARITIME

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros hors taxes. Les charges variables évoluent avec le nombre de rotations et le volume d'activité. Les charges fixes correspondent aux charges d'exploitation retenues par la direction pour ce calcul simplifié du seuil de rentabilité.

Données annuelles d'exploitation

Données en euros	Exercice 2024	Exercice 2025
Chiffre d'affaires	3 350 000	3 600 000
Charges variables	2 177 500	2 340 000
Charges fixes	1 050 000	1 100 000
Taux moyen d'occupation des capacités	76 %	82 %

Source : comptabilité de gestion d'Armor Fret Maritime, exercices 2024 et 2025.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Partie 1, analyse juridique

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases ci-dessous. Structurez votre réponse selon les étapes du syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée de l'espèce.

Grille d'analyse de la situation contractuelle

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce et éléments restant à établir	.....

Répondez de façon concise et justifiez votre analyse par les documents DT 1 et DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.